

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE**

L'an deux mille dix neuf, le dix huit mars à 18h30,

Les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, se sont réunis en la salle du Quattro de Gap, sous la Présidence de M. Roger DIDIER, sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 57 Présents à la séance : 44
DATE DE LA CONVOCATION	11/03/2019
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	25/03/2019

OBJET :

Relevés des décisions du Président

Étaient présents :

M. Jean-Baptiste AILLAUD , M. Patrick ALLEC , Mme Marie-José ALLEMAND , Mme Laurence ALLIX , M. Jean-Michel ARNAUD , Mme Catherine ASSO , M. Serge AYACHE , M. Fernand BARD , M. Michel BERAUD , M. Philippe BIAIS , M. Daniel BOREL , Mme Martine BOUCHARDY , M. Claude BOUTRON , M. Jean-Louis BROCHIER , M. Rémi COSTORIER , M. Jean-Pierre COYRET , M. François DAROUX , Mme Aïcha-Betty DEGRIL , M. Roger DIDIER , Mme Françoise DUSSEYRE , M. Denis DUGELAY , M. Claude FACHE , Mme Bénédicte FEROTIN , M. Daniel GALLAND , Mme Raymonde EYNAUD , M. Christian HUBAUD , Mme Annie LEDIEU , Mme Rolande LESBROS , Mme Christelle MAECHLER , M. Jean-Pierre MARTIN , M. Vincent MEDILI , M. Claude NEBON , M. Rémy ODDOU-STEFANINI , Mme Monique PARA-AUBERT , Mme Monique PARA , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , M. Stéphane ROUX , M. Jean-Pierre TILLY , M. François ZAMPA , Mme Carole LAMBOGLIA , M Bernard LONG , M Thierry PLETAN
Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

Mme Marie-Christine LAZARO procuration à M. Fernand BARD, M. Roger GRIMAUD procuration à M Bernard LONG, Mme Maryvonne GRENIER procuration à M. Daniel GALLAND, Mme Sylvie LABBE procuration à M. Daniel BOREL, M. Frédéric LOUCHE procuration à M. Philippe BIAIS, M. Jérôme MAZET procuration à M. Jean-Pierre MARTIN, Mme Sarah PHILIP procuration à M. François DAROUX

Absent(s) :

Mme Elsa FERRERO, M. Mickaël GUITTARD, M. Michel GAY-PARA, M. Pierre-Yves LOMBARD, M. Maurice MARCHETTI, Mme Martine PAUL

Il a été procédé, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Daniel GALLAND, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Aux termes de l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales, le Conseil communautaire peut déléguer au Président un certain nombre de compétence pour tout ou partie de son mandat. Ce même article précise que le Président doit rendre compte au Conseil des décisions qu'il a prises en vertu de ses délégations.

Par délibération n°2017_02_10 du 10 février 2017, le Conseil communautaire a ainsi délégué une quinzaine de compétences à Monsieur le Président pour la durée de son mandat.

Depuis la dernière information du Conseil, Monsieur le Président a fait usage de ses délégations dans les affaires suivantes :

FINANCES ET GESTION PATRIMONIALE :

Demandes de subvention à l'Etat ou aux collectivités territoriales :

Date	Objet	Organisme financeur	Montant HT
08/02/2019	Demande de subvention pour la déchetterie de la Flodanche	Conseil régional Sud (15%) et Etat (30%)	1 582 540 €
11/02/2019	Demande de subvention : Construction d'une nouvelle station d'épuration de la Commune de Curbans	Etat (30%, Agence ed l'eau (30%), Département (15%), Autofinancement (25%)	364 050 €
27/02/2019	Plan financement abris vélos sécurisé	Etat (40%), ADEME (24,1%), Autofinancement (35,9%)	290 000 €
TOTAL:			= 2 236 590 €

MARCHES PUBLICS :

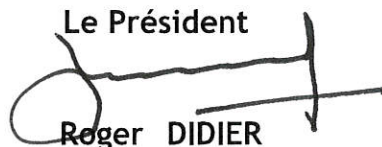
OPERATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DE LA DECISION
Avenant n°1 au marché A18032 Nettoyage intérieur des autobus de la Régie des Transports. Diminution du seuil annuel minimum du marché (20 000 € HT)	Société LANGUEDOC SUD ALPES Propreté (05000 GAP)	Les nouveaux seuils annuels du marché : seuil minimum : 16 000 € HT seuil maximum : 16 000 € HT	14 DÉCEMBRE 2018

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

Marché à bon de commande pour la réalisation d'une mission de "Diagnostic de contrôle des installations d'assainissement non collectif de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance";	Société SCOP ARL AQU'TER Bureau d'Etudes Géologiques (05000 GAP)	Marché conclu pour un montant minimum de 25.000 € HT et un montant maximum de 45.000 € HT.	21 JANVIER 2019
Accord-cadre à bons de commande à procédure adaptée pour la mission de "Numérisation de plans de récolement - Réseaux d'eau potable, d'eaux usées et d'eaux pluviales" de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance.	Société GEOMAPS-IMAGIS (30000 NÎMES)	Marché conclu pour un montant minimum de 20.000 € HT et un montant maximum de 80.000 € HT pour la totalité de la durée (4 ans) du marché.	31 JANVIER 2019

Le Conseil prend acte.

Le Président



Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : **29 MARS 2019**

Affiché ou publié le : **29 MARS 2019**